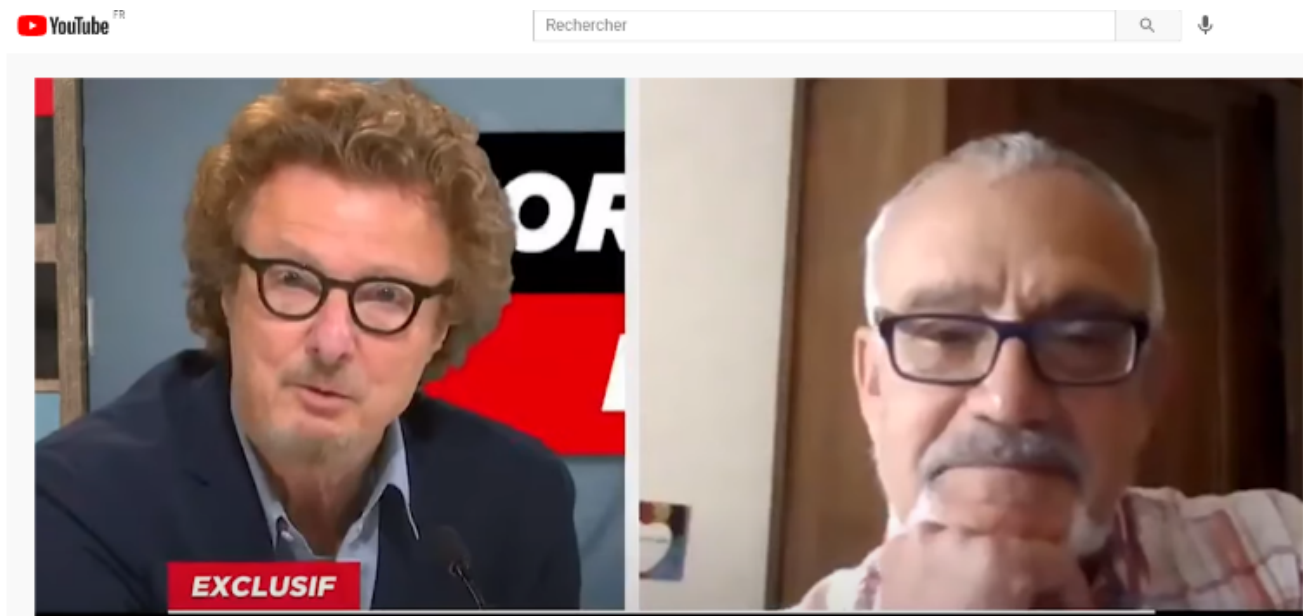


CLASH CHEZ MORANDINI, UN GÉNÉRAL FRANÇAIS INTERDIT D'ANTENNE PAR DES JOURNALOPES JUGES ET PARTIE...QUI N'AIMENT PAS SON OPINION ET TENTENT DE LE PRIVER DE PAROLE.

Au préalable regarder la vidéo de l'émission : [VIDÉO DE L'ÉMISSION](#) ⇨



M. Posternak

Général Delawarde

[🔗 : General-Delawarde-contrôle-de-la-meute-médiatique-dans-le-monde.mp4](#)

+ COMMENTAIRE DE JACQUES +

Messieurs Morandini et Posternak sont de brillantes et puissantes autorités *morales*. L'un est une étoile occupant le devant médiatique prestigieux et public, l'autre est acteur de l'ombre où l'influence politique et sociale, les relations de réseau et les fonctions de pouvoir méconnues confèrent autorité et ascendance.

Dans l'inframonde de scène et de sceptre paré des palmes d'or de la gouvernance, ils ont le pouvoir qui par surcroît donne le fric qui donne une vie facile. Car n'est-ce pas, telle est l'équation qui est devenue l'essence de l'hégémonie imposant désormais sa fêrule d'acier et de feu et qui décide du droit de parler et de faire taire. Dans une société de communication où vous n'existez que si vous parlez et êtes écouté, tenir les deux postes où sont Morandini et Posternak c'est détenir le Trône.

Leur passé - je n'ose dire leur passif - et leur personnalité sont intouchables - et là encore je n'ose dire inviolables -. Le Magisterium qu'ils exercent d'une poigne implacable est sans appel et sans morale du bien et du mal, ils sont tous deux impériaux, ils SONT l'oracle et la divinité, dans l'encens comme dans le courroux. Et nulle justice ni appel n'est au-dessus d'eux: ce qu'ils décident est sans recours, ils sont arbitrairement arbitres, juges, législateurs et exécuteurs.

L'épisode que je vous narre est l'acmé, la perle du monde actuel, l'abîme de son immense mépris tout puissant pour la vérité et la probité, de son pouvoir absolu de vie et de mort civile, une exécution publique télévisée d'un homme, un Général, donc un vil gueux pour ces cabotins intellectuels. Parce qu'il engage toute sa vie pour sa Patrie alors qu'ils abominent le patriotisme et que leur unique jouissance est de briser la réputation, la carrière et de pourrir la vie à tous ceux qui sont soupçonnés de morale chrétienne, nationale et de respect pour le Décalogue, ils n'ont aucun état d'âme à avilir leur cible. Parce qu'ils sont

l'exact inverse, le négatif photographique de ce type traditionnel, vous allez constater comme moi la haine qui transpire de ces deux compères coalisés, tordus d'indignation contre ce courageux et tranquille General dont ils ont soigneusement organisés le guet-apens et prémédité le procès y compris judiciaire s'ils peuvent accabler ce militaire pour avoir sa peau. Je ne doute pas que si leur manigance, menée de main de faussaires et conduite avec l'implacable et froide aversion meurtrière qui a manifestement inspiré leur piège, si elle est exploitée jusqu'au bout, ils iront jusqu'au procès pénal avec l'accusation qu'ils ont préparée comme une mâchoire de piège à loup et qui pour être d'une banalité sans surprise n'en est pas moins fatale dans son infamante intention. Ah ! Ils ont bien monté leur coup médiatique et joué habilement leur rôle sans feindre leur révolte et leur spasme de spadassin, portant hardiment la dague dans le flanc du gêneur acculé.

Examinons le scénario:



Nous sommes dans le cadre de l'émission "**Morandini live**", au titre anglais, pour céder à la vile abdication de vassalité mondialiste en faveur de l'ensevelissement de notre langue et sa fusion dans le métissage cosmopolite yankee. Émission de la chaîne "**Cnews**" - toujours ce satané anglais - pour faire sans doute contrepoids au succès de la prestation de Zemmour tous les soirs sur la même chaîne. On sait toutes les gesticulations souterraines que tente le gouvernement, de façon oblique et inavouée pour faire taire ce journaliste de droite, inamovible grâce à son appartenance native, échappant au moyen habituellement choisi pour assassiner politiquement les adversaires: l'antisémitisme. Mais voilà, Zemmour, comme le dit son patronyme, est par nature un poids-lourd.

M. Posternak, jusque là discret sur la scène du monde et plutôt acteur de coulisses que de théâtre, dont il n'est pas difficile de deviner les attaches, les liens et les penchants, de toutes sortes d'ailleurs, au delà de ses opinions politiques (voir plus loin ses rôles, révélateurs de l'homme de l'ombre), donc M. POSTERNAK interroge le Général Delawarde sur les élections américaines. Ce choix n'est qu'un prétexte pour une mise à mort sur un tout autre terrain. Le couple Posterdini vise en réalité, dans une parfaite préméditation diabolique, à refermer le piège sur un sujet où le tribunal médiatique, politique, moral et judiciaire aura conduit ce pauvre militaire dans une inexorable nasse dont personne ne sort indemne, l'inévitable accusation d'antisémitisme fatal. Le seul péché irrémissible aujourd'hui.

Trump, on le sait, fut battu officiellement dans des circonstances qui laissent planer un doute tenace et justifié par les brusques et inattendus revirements de résultats de dépouillement de bulletins dans plusieurs grands états stratégiques, résultats qui POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS L'HISTOIRE DES ÉLECTIONS, furent différés durant plusieurs jours dans un climat et état de magouille, de secret indécent et de trafics de bulletins durant la nuit même du dépouillement. De surcroît, Biden, dans un aveu échappé de son délabrement mental évident, durant un entretien avec un journaliste, avait craché le morceau sur "la plus grande entreprise de fraude électorale de l'histoire des États-Unis" ! Personne évidemment n'avait relevé ce formidable propos qui, dit par Trump, eut déchaîné les foudres médiatiques et les fracas effarouchés des bonnes consciences à l'honnêteté sélective.

M.Posternak dans un état de transe nerveuse visible et manifestement boursoufflé d'hostilité, mimique de visage au masque tordu et fermé, rictus menaçant sautant aux yeux, la voix insistante, tonnante, sifflante, impérieuse et comminatoire, tente d'entraîner le Général sur un terrain miné, pour lui faire cracher, de force et sous une intense pression dialectique, un aveu qui dévoilera publiquement et triomphalement ses arrières pensées évidemment damnables, comme toutes les arrières pensées de Général. Bien sûr, celles des Posternak sont exemptes par droit divin de tous soupçons de poison.

Posternak qui a mené l'interrogatoire jusqu'à la question qu'il s'était proposé de finir par poser, but de TOUTE L'ÉMISSION avec son comparse Morandini, dont la complicité était acquise d'avance étant donné la moralité en quenouille de l'animateur. Morandini a trop besoin en effet des faveurs des posternaks du système pour sortir indemne des convois de casseroles sexuelles qui lui pendent de toutes parts [voir la documentation plus bas sur Morandini que la honte ne trouble pas grâce à son entregent, pour l'instant] ...

Posternak dont tout le but est d'avilir l'image et la réputation du Général, c'est sa mission, son apostolat, son contrat: démolir la crédibilité dont il ne doute pas un instant que son propre génie de la manipulation va conduire le militaire à tomber lamentablement dans le piège que sa stratégie de siège a placé sous les pas de l'Officier. Il suffit de lui faire avouer, une seule fois, mais publiquement et explicitement, naïvement mais irrévocablement que derrière la défaite de Trump il y a un **COMLOT** et que les agents de cette machination sont tels qu'ils soient INTOUCHABLES, INSOUÇONNABLES, SACRÉS ET PROTÉGÉS DE TOUTE MENACE PAR DES LOIS SPÉCIALES ET INTRANSIGEANTES.

Ayant ainsi conduit le Général à désigner une certaine « **Communauté** », Il faut alors entendre son cri répété, inquisitorial, menaçant et halluciné :

« QUI ? » « QUI ? » « QUI ? » ...



QUI ?

Il FAUT absolument arracher le mot qui va tuer - croit-il - son interlocuteur acculé, abasourdi par le harcèlement indécent de procureur survolté. Puis, le militaire ayant finalement prononcé "l'indicible": "une certaine **communauté**", ne put en dire plus face à l'explosion de vociférations et d'exclamations d'indignation, d'hallali; il ne restait à Monrandinak qu'à couper la parole au pauvre général, pas démonté du tout, d'ailleurs, ni nerveux mais toujours calme et souriant. Et de le condamner sans appel ni procès, à l'ostracisme¹ perpétuel dans l'émission, du haut de son entière puissance médiatique, intacte malgré ses affreux antécédents de délinquant sexuel.

Étant ce Général, je me réjouirais de cesser de fréquenter ce voyeur donneur de leçons avec ses dessous brenneux, mateurs, abjects, et même pire que la merde. Posternak lui, n'aura jamais ce genre de haut le cœur: pourvu que son messianisme politique et religieux soit servi, peu importe les acolytes fréquentés. Au contraire, plus ils seront douteux et exposés, vulnérables, plus ils serviront les princes de ce monde: il est plus facile de rendre dociles, esclaves et mercenaires les salauds que les Saints.

L'attitude forcenée et désorbitée, énergomène, démente, de Posternak ne vous rappelle-t-elle pas un épisode historique où un innocent fut aussi, déjà, accablé d'outrages, de déshonneur, de menaces et de haine et fut même, Lui, giflé, chose impensable devant des caméras, évidemment.

C'était aussi devant un Sanhédrin et à Jérusalem, mais nous n'en sommes guère éloigné ici encore: le Grand Prêtre d'alors, Caïphe, vociférant et prenant à témoin l'assistance, comme le fit Posternak, en vint à déchirer ses propres vêtements, dans un geste théâtral où toute dignité était reniée. Dieu l'avait prévu, et condamné d'avance, voyez-vous la scène ?

¹ **Ostracisme** vient du grec **ὀστρακισμός**, « bannir par ostracisme » de **ὄστρακον**, qui désigne la **coquille d'huître** (ostrakon) avec lequel on votait au cours de l'assemblée populaire, l'Ecclesia, pour infliger cette peine de justice.



MATTHIEU 26:

63 Mais Jésus gardait le silence. Le Grand Prêtre lui dit : « Je t'adjure par le Dieu vivant de nous dire si tu es, toi, le Messie, le Fils de Dieu. »

64 Jésus lui répond : « Tu le dis. Seulement, je vous le déclare, désormais vous verrez *le Fils de l'homme* siégeant à la droite de la Puissance et venant sur les nuées du ciel. »

65 **Alors le Grand Prêtre déchira ses vêtements** et dit : « Il a blasphémé. Qu'avons-nous encore besoin de témoins ! Vous venez d'entendre le blasphème.

66 Quel est votre avis ? » Ils répondirent : « Il mérite la mort. »

LÉVITIQUE 21:

5. Dispositions relatives aux prêtres

10 Quant au grand prêtre, celui qui a la primauté parmi ses frères, celui sur la tête duquel a été versée l'huile d'onction et qui a reçu l'investiture pour revêtir les vêtements, qu'il ne défasse pas ses cheveux **ni ne déchire ses vêtements ;**

Voyez- vous dès cet instant, Caïphe abandonna irrémédiablement sa fonction. Avant même la Croix, les Juifs avaient perdu leur Grand Prêtre et le Sacerdoce et l'Alliance. De nos jours encore ils renouvellent les signes de leur incurable fatalité que le peuple avait ratifiée collectivement, en reconnaissant devant Pilate, César comme leur Roi ainsi que l'avait prophétisé Jacob annonçant que le bâton de la légitimité serait enlevé à Israël et donné à un autre peuple "au temps de Shiloh" que tous les commentaires reconnaissent comme étant le Messie:

Genèse 49:10

« **Le sceptre ne s'éloignera point de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schiloh; c'est à lui que les peuples obéiront.** »

Tel est exactement identique le terme de l'incident avec Morandini: il **décète la mort médiatique** du Général.

ÉCOUTONS attentivement la sentence capitale prononcée par le producteur de l'émission, son patron en somme, le Morandini aux mœurs exemplaires ...Le Général sous la pression insistante et tonitruante de Posternak donne la clé, c'est bien en effet la clé de la chute de Trump: "**La meute médiatique...et ceux qui la contrôlent...** les principaux journaux américains le **Washington Post**, le **New York times**, en France **BFMtv...**" Alors là Posternak ne déchire pas ses vêtements, il déchire sa voix dont le diapason monte à l'aigu

et le souffle court EXIGE de savoir QUI LA CONTRÔLE cette meute médiatique: "QUI ? QUI ? QUI ?" Tout sourire le Général renvoie le procureur, le sanhédrin, à sa mémoire : "*Mais vous le savez bien, dit-il, la communauté que vous connaissez bien...*" C'est le mot de trop car sans le dire tout le monde sur le plateau a compris, bien que le nom ne fût pas prononcé.

C'est là que l'inquisiteur surgit, se dévoile et tranche la langue du dissident, du désormais proscrit, du criminel qui brave les interdits, qui blasphème et défie les règles non écrites mais bien gravées dans les esprits disciplinés et domptés. Morandini interrompt la partie, arrête les pendules, coupe les micros et exile pour toujours un Général des Armées françaises. Le cuistre, le bêtête, le coquin, le faquin revêt la toge et la main de justice :

« Ah, non, mais alors... on va arrêter là ! on peut pas laisser dire **ÇA** sur l'antenne. On arrête là! On coupe svp. »

Puis le micro du général débranché, Morandini ajoute, désormais plus bourreau que juge :
« **Ce Général ne prendra plus l'antenne ni sur Cnews j'espère , ni nulle part ailleurs.** »



La censure, la hideuse et soi-disant censure "*fasciste, anti- républicaine, tueuse de liberté. blablabla....*" , cette gauche à bonne conscience qui a sans cesse le mot "liberté" sur les lèvres est la première à en renier l'exercice dès que son pouvoir de nuisance idéologique l'exige. Ces gens qui passent leur temps à dénaturer le sens et l'histoire de l'Inquisition catholique se révèlent les pires inquisiteurs, sans remords, sans scrupules, sans état d'âme, puisqu'ils n'ont pas d'âme qui leur rappelle le Devoir. Vous savez bien, la gauche n'a que des droits, les autres, indignes de droits, n'ont que des obligations. Il n'y a pas pire tyran que l'idéologue.

Pendant ce temps Posternak se rengorge, il vient de décapiter l'hydre de Lerne; apaisé, il a exécuté le deuxième des douze travaux d'Hercule, mais surtout, il a mis hors de combat un dangereux anti- sémite... du moins le croit-il ? Et puis, n'est-ce pas son but, sa quête ? toute la Médiacratie va faire rebondir et amplifier cette curée et enclencher la machine judiciaire si docile au 4ème pouvoir ...qui tend de plus en plus à être le Premier. Malgré la Constitution ? La Constitution ? Pfffttt... un outil, pas une charte sacrée...



La meute balance le glaive...↓↓↓

À la une



L'EXPRESS

VIDEO. "La communauté que vous connaissez bien" : enquête ouverte sur un ex-général, accu...

Il y a 2 jours



L'EXPRESS

Vidéo. Enquête ouverte sur l'ex-général Dominique Delawarde, accusé de propos...

Il y a 2 jours



ouest france

Une enquête ouverte sur un ex-général, accusé de propos antisémites

Il y a 2 jours

ÉPILOGUE:

- Remarquons d'abord que ce drame théâtral, ce happening émotionnel incontrôlé, cette perte de contrôle de soi qui a projeté Posternak dans l'irrationnel et qui débouche sur une exécution capitale publique télévisée repose sur un **mot, un seul mot**, qui déclenche un tsunami sonore, une avalanche de commentaires enflammés, un séisme moral universel et met en branle tous les mécanismes Pavloviens d'une société massifiée qui a renoncé à toute réflexion de l'intelligence pour un automatisme animal de l'instinct irréfléchi :

Un seul mot et c'est la **TEMPÊTE** !

On réussit jadis à faire saliver le chien au stimulus excitant approprié accompagné d'un son. Puis on a seulement simulé la proie avec le son pour obtenir le résultat équivalent, enfin le son seul a suffi à tromper l'animal et déclencher la salive. Le Général Delawarde a réussi l'exploit d'obtenir de deux bêtes de Télé un résultat identique parfaitement pavlovien où un seul mot, **pris pour un autre**, par une association d'idée purement imaginaire, suscite dans le groupe une crise émotionnelle primaire digne des charges de buffles dans la savane: tête baissée et frémissants, l'oeil hagard et le cerveau embrumé le troupeau fonce toute raison abolie. C'est ce que nous voyons dans la vidéo de l'incident dont le lien est disponible plus bas.

- Or, quel est ce mot magique capable de faire perdre la tête à un homme d'influence qui a conseillé les plus grands hommes et femmes politiques de notre pays et aurait donc dû savoir maîtriser ses HUMEURS soudaines et violentes ?

Ce mot c'est : "**Communauté**".

Notons que Morandini l'a aussi bien entendu et réagi de la même façon insultante et blâmable que son compère Posternak. Je me pose la question en quoi ce mot et son concept sont des détonateurs capables de mettre en transes un plateau de télévision. Je crois avoir découvert le vice caché. C'est que le monde est malade, malade d'une obsession névrotique qui ébranle toute la société. En réalité depuis l'effacement de la foi surnaturelle qui discipline les vertus naturelles qui, sans la foi, deviennent folles comme l'a dit Chesterton, les uns et les autres entendent un mot et en comprennent un autre. Ce phénomène, grave et pathologique pour les mœurs sociales et la

civilisation, caractérise la perte de la culture et de l'intelligence, aussi la décadence du discernement qui permet de séparer calmement des notions distinctes dont le voisinage ne signifie pas la similitude. Ce trouble de la réflexion va au-delà d'une sémantique altérée, il est le signe d'un autre effondrement plus irrémédiable: une crise d'ordre **métaphysique**. En l'occurrence quand le Général a dit "Communauté" le plateau de moules participant à l'émission a compris "Juifs". Et peut-être même, tant l'obsession est fiévreuse, croient-ils sincèrement l'avoir entendu. En tout cas, l'accusation immédiate qui a suivi est celle d'**ANTI-SÉMITISME** dont le Général a été accusé et pour lequel il serait donc poursuivi. Or pas un instant ni à aucun moment le mot "JUIF" ne fut prononcé, ni suggéré, ni supposé.

Quand il se trouve dans un débat qu'un concept soit pris pour un autre, qui n'a qu'un rapport lointain et incertain, sans lien de causalité, ni de finalité, ni d'essence, ni de subordination, ni de confusion, c'est que la métaphysique qui fait accéder à L'ÊTRE représenté par des mots est gravement infirme. La métaphysique a comme résultat de clarifier les concepts en les définissant afin que la communication interpersonnelle qui se fait par l'échange et le raisonnement sur ces concepts soit possible, chacun comprenant ce que l'autre dit. Si ce minimum d'entente sur les mots, véhicules des choses dans l'esprit, n'est pas acquis, il n'y a plus de société possible, le langage n'étant plus compris ni partagé correctement et équivalement. Cette crise de la métaphysique vient de connaître dans ce Morandini-show son expression la plus redoutable.

La mise à feu de Posternak sur le mot "**communauté**" compris comme "**juifs**" est un signe de

1) la maladie de la langue et de son vocabulaire

2) la confusion des concepts

3) la fixation, au sens psychanalytique, sur le terme de "juif", susceptible de déclencher automatiquement et spontanément divers phénomènes affectifs extrêmes et opposés et leurs répercussions sur des actes qui en seraient issus.

- J'ai exploré avec soin les définitions des dictionnaires français du terme "COMMUNAUTÉ" afin de lui trouver, le cas échéant, une parenté éventuelle avec "JUIF" qui éclairerait pourquoi Posternak et Morandini ont fait l'amalgame instantanément entre les 2 mots...

Voici le résultat de mes investigations:

CNRTL Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

Ortolang
Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue

Accueil Portail lexical Corpus Lexiques Dictionnaires Métalexicographie Outils Contact

Morphologie Lexicographie Etymologie **Synonymie** Antonymie Proxémie Concordance Aide

options d'affichage catégorie : toutes

■ **COMMUNAUTÉ**, subst. fém.

A.- [Concerne des biens matériels, des notions abstr.] **État, caractère de ce qui est commun à plusieurs personnes. Communauté d'intérêts, de sentiments, de vues :**

- * 1. Il est malheureusement trop vrai que dans les temps de crise et de dissolution les âmes vulgaires ne s'entendent que par une **communauté** d'intérêts grossiers ou par une même croyance aveugle dans des doctrines métaphysiques, ... BARRÈS, *Mes cahiers*, t. 12, 1919-20, p. 243.
- ◆ **Posséder qqc. en communauté avec qqn. En commun avec lui :**
 - * 2. Occupés de défricher ensemble le vaste champ de la nature, ils sont, pour ainsi dire, en **communauté** de travaux et de succès; ... CUVIER, *Leçons d'anat. comp.*, t. 1, 1805, p. XX.
- **Spéc., DR. CIVIL. Régime de la communauté.** „Régime matrimonial en vertu duquel une partie des biens dont disposent les époux sont communs et partagés après la dissolution du régime” (Jur. 1971) :
 - * 3. LÉON. - ... c'est de votre femme que je veux me venger. DE VERTPRÉ. - Prenez garde, monsieur l'avocat, que nous sommes mariés sous le régime de la **communauté**. A. DUMAS Père, *Le Mari de la veuve*, 1832, 13, p. 276.
- ◆ **Communauté réduite aux acquêts.** Régime conventionnel dans lequel la communauté est réduite aux acquêts.

P. méton. **L'ensemble des biens communs (p. oppos. aux biens propres).**

B.- [Concerne les pers.] **Ensemble de personnes vivant en collectivité ou formant une association d'ordre politique, économique ou culturel :**

- * 4. Et si c'est ton voisin, pourquoi le maudis-tu? C'est la **communauté** qui fait la force humaine. MUSSET, *La Coupe et les lèvres*, 1832, I, 1, p. 270.
- **En partic.**
 1. **Communauté religieuse.** Groupe de religieux, de religieuses vivant dans un cloître ou un couvent et partageant le même mode de vie et le même idéal codifiés dans une règle :
 - * 5. La société chrétienne me paraît avoir admirablement compris ces nécessités en créant les **communautés religieuses**. G. SAND, *Lélia*, 1839, p. 410.
 - **P. méton.** **La maison où vit cette communauté religieuse :**
 - * 6. ... il venait assez souvent à Saint-Nicolas pour y dire la messe et y visiter la **communauté**. SAINT-BEUVE, *Port-Royal*, t. 1, 1840, p. 419.
 2. **Communauté nationale.** Ensemble des habitants d'un même État :
 - * 7. La démocratie socialiste garantit la liberté de tous en protégeant les faibles, l'égalité en assurant à tous au moins l'égalité des chances, et le gouvernement démocratique de l'économie qui devient réellement la chose de tous puisque l'État dispose des leviers de commande et qu'il représente la **communauté nationale**. G. VEDEL, *Manuel élémentaire de droit constitutionnel*, 1949, p. 202.
 3. **Communauté linguistique.** „Ensemble humain dont les membres utilisent un même idiome” (Lang. 1973) :



[COMMUNAUTÉ : Définition de COMMUNAUTÉ](#)

communauté

[Voir les citations avec "communauté"](#)

nf (ko-nô-té)

- 1** Participation en commun. Communauté de plaisirs et de peines. Communauté de sentiments.

- 2** **Terme de jurisprudence.** Société de biens ou de gains.

"La loi remet en communauté les biens qui ont été partagés". [BOSSUET, Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte]

État d'indivision entre plusieurs propriétaires.

Communauté taisible, société qui se formait, dans certaines coutumes, par une habitation et une vie commune pendant un an et un jour.

Chez les auteurs de droit naturel, communauté négative, état de communauté antérieur à l'établissement de la propriété.

Fig.

"Il ne touche point à tout le détail immense de la physique ; sur quoi il semble que les modernes seraient bien généreux, s'ils voulaient se mettre en communauté de biens avec Aristote". [FONTENELLE, Leibnitz.]

Société de biens entre époux. Communauté légale, celle qui a lieu sans contrat. Communauté conventionnelle, celle qui est restreinte ou étendue par un contrat de mariage.

Le régime de la communauté, celui où les époux mettent tout ou partie de leurs biens en communauté.

Dans le langage général, communauté de biens, organisation sociale proposée par certains philosophes ou socialistes, dans laquelle les biens sont possédés non par l'individu, mais par l'État qui en fait la répartition. Platon établit la communauté de biens dans sa République.

Communauté des femmes, état de société rêvé par certains sectaires, où les femmes seraient communes.

- 3** La généralité des citoyens, le peuple, l'État. L'intérêt de la communauté l'exige.

- 4** Groupe plus ou moins étendu, réuni par les mêmes croyances, les mêmes usages, etc. Les premières communautés chrétiennes.

Autrefois, corps des habitants d'une ville, d'un bourg, d'un village.

Autrefois, corporation. La communauté des notaires.

Terme de blason. Armes de communauté, armes des États, provinces, villes, corporations.

- 5** Société de personnes vivant ensemble et soumises à une règle commune. Communauté religieuse.

"Je suis religieux et en communauté". [PASCAL, Les provinciales]

La maison religieuse même. Nous visitâmes la communauté.

Dîner à la communauté, dîner au réfectoire avec les autres.

Chez les capucins, la chambre où sont les habits.



J'ai vainement cherché dans **Wikipedia** qui est pourtant l'encyclopédie dont les mises à jour sont fréquentes et assidues. Dans son article : "COMMUNAUTÉ" , je garantis qu'à ce jour [24 JUIN 2021] il n'y a AUCUNE RELATION FAITE ENTRE LE COPIEUX TEXTE SUR LES DIVERS SENS DE "COMMUNAUTÉ" ET LE TERME "JUIF" **QUI N'EST MÊME PAS CITÉ DANS L'ARTICLE...**

 : [Communauté — Wikipédia](#)



Comme on le voit dans le Dictionnaire CNRTL du CNRS, et les autres consultés, le terme **"COMMUNAUTÉ"** ne qualifie pas une entité **RELIGIEUSE** au sens où l'on aurait pu considérer les JUIFS comme ressortissants d'une religion, ce que nombre d'entre eux refuseraient. Les ordres religieux soumis à une règle (tels que Jésuites, Dominicains etc..) sont cependant évoqués mais n'ont rien à voir avec le sujet présent. C'est donc par un abus de suspicion et un procès d'intention que M. Posternak attribue arbitrairement au Général DELAWARDE la désignation des **JUIFS** sous le terme de "communauté".

Dans cette affaire montée de toute pièce artificiellement, c'est LUI LE COMLOTISTE qui s'est pris les pieds dans le piège. C'est lui SEUL qui est obsédé par ce sujet au point d'en faire le nombril du monde ...Posternak est un maniaque du complotisme qu'il traque partout et tous les temps. Il est trop imbu de lui-même et assuré de sa propre valeur, de surcroît trop fébrile et excité pour reconnaître son sectarisme et son exclusivisme et enfin trop enfermé dans son monde clos, d'où l'on contemple l'horizon du fond d'un puits, pour admettre sa méprise et sa fièvre qui l'ont piteusement naufragé en public et devant les écrans.

Sa crise d'emportement aux frontières de l'hystérie fera date.

Un Pasternak, naguère mérita le Nobel, Posternak demeurera No Bel...

Les deux intellectuels de l'émission ont donc entendu "Juif", quand l'invité n'a prononcé que "Communauté" .

La confusion est une pathologie métaphysique mais aussi mentale.

Elle ressort clairement de l'analyse qu'a faite le Général lui-même qui a mis les points sur les i là où les factieux braqués sur une idée fixe **PRÉALABLE à tout l'entretien**, mettaient des idées à l'envers. Je crains hélas que, comme d'habitude, dans notre société du spectacle et du totalitarisme de gauche sur la culture et l'information la mise au point de la victime, dès le lendemain, soit passée inaperçue ou sera enterrée dans un désert arctique glacé afin que ne subsiste de cette affaire que l'impression laissée par les deux complices comploteurs.

Quoi qu'il en soit, pour l'histoire, pour la vérité, pour la justice, qui même ensevelies ici bas par les salauds pour les dérober aux pauvres, seront un jour révélées devant tous les hommes rassemblés pour le Grand Jugement, au dépit des méchants mais à leur confusion finale, voici la mise au point du courageux Général.

Pour moi elle met un point final à ce happening déplorable des deux complices d'une embuscade ratée.

On verra si, au terme, la Justice institutionnelle est juste ou asservie à l'idéologie. Je ne parierais pas sur l'équité car plus rien n'est certain de nos jours, surtout la VÉRITÉ.

MAIS LE COMBAT NE CESSERA PAS FAUTE DE BRAVES COMBATTANTS .

Ma fierté sera d'en être. Si Dieu le veut !



SI ON ÉCOUTAIT ENFIN LE PROTAGONISTE PRINCIPAL DE L'INCIDENT ?

LE GÉNÉRAL DELAWARDE:

21 juin 2021 : Mise au point finale du Général Delawarde sur l'affaire CNEWS

PARTAGER SUR: [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [Email](#)



Je n'ai jamais précisé le nom de la communauté qui contrôle, selon moi, la « meute médiatique » et qui est, toujours selon moi, une communauté d'affaires et d'intérêts, bien connue sous le vocable de « Deep State » aux USA et « d'État profond » en France.

- marianne.net/existe-t-il-un-etat-profond-formule-employee-par-emmanuel-macron-lors-g7

Ce vocable a été utilisé à de nombreuses reprises par les présidents américains et français au cours des 4 dernières années. Le président français n'est pas présumé être complotiste. Il ne fait pas, selon moi, référence à des pouvoirs occultes qui n'existent pas...

À ma connaissance, aucune communauté particulière, ethnique, religieuse ou autre **n'a l'exclusivité de l'appartenance à « l'État profond »**. De très nombreux articles de presse ont défini, plus ou moins nettement, cette communauté d'intérêts lorsque le président français a utilisé l'expression.

- google.com/Macron+Etat+Profond
- Relire aussi : marianne.net/existe-t-il-un-etat-profond-formule-employee-par-emmanuel-macron-lors-g7

Présumer que je serais antisémite, ce serait partir du principe qu'une seule et unique communauté religieuse aurait l'exclusivité de l'appartenance au Deep State ou à l'État Profond, voire la revendique, ce qui est assurément faux. Il y a probablement des athées, des chrétiens, des juifs, des bouddhistes, des musulmans qui font partie du Deep State, comme il y en a dans tous les secteurs de la société. L'État Profond étant, par nature, discret, il est donc impossible à quiconque d'en identifier tous les membres, les effectifs et les proportions, par sous-ensembles ethniques ou religieux.

Présumer que je serais sectaire ou raciste supposerait aussi que j'ai nommé une communauté religieuse ou ethnique lors de mon passage à Cnews, ce qui n'est pas le cas.

Enfin, prétendre que j'ai diffamé voudrait aussi dire que l'appartenance au Deep State serait « infamante », **ce qui n'est pas le cas non plus**. Ceux qui contrôlent les médias ou les organes de pouvoir, tirent plutôt fierté du pouvoir d'influence qu'ils exercent. Il ne peut donc être perçu comme insultant par quiconque de constater leur existence et leur pouvoir.

Est-il insultant ou diffamatoire de constater le fait qu'une communauté d'intérêt, **où l'argent est roi et fait roi** (Le Deep State ou l'État Profond), exerce un pouvoir d'influence puissant, donc contrôle les « médias mainstream » (mais pas que ...) ? Jusqu'à preuve du contraire, non. C'est simplement énoncer un fait que notre président de la République connaît bien, puisqu'il en a parlé lui-même en plusieurs occasions.

Cette affaire de diffamation présumée et d'accusations portées contre moi **est donc un procès délirant en sorcellerie organisé par « la meute médiatique » elle-même pour tenter de discréditer, de diaboliser, d'écraser ceux qui la dénoncent et font apparaître les côtés les plus sombres de son fonctionnement et de ceux qui la contrôlent**. C'est aussi une manière de faire diversion et de faire oublier le contenu des tribunes de militaires, **évitant ainsi de traiter au fond le problème du délitement de notre pays...**

D'ailleurs, rédacteur et co-signataire de la tribune des 6 généraux : « J'accuse » et notamment du passage où je dénonce l'injustice faite à Dreyfus, **je ne vois pas, bien au contraire, la moindre trace de sectarisme ou d'antisémitisme dans le choix et la manière de traiter ce passage important !**

Cerise sur le gâteau, le hasard fait que je compte juif et musulman dans les « pièces rapportées » de ma famille, où l'entente, l'harmonie et l'intégration sont parfaites. L'accusation portée contre moi en devient donc **grotesque**.

SI QUELQU'UN A ÉTÉ DIFFAMÉ DANS CETTE AFFAIRE CNEWS, C'EST MOI !

Je me réjouis, bien sûr, qu'un membre éminent de cette « **communauté politico-médiatique** », qui a très largement utilisé son pouvoir d'influence sur les médias au profit de Mr Macron, pour le porter au pouvoir en 2017 soit aujourd'hui sous les verrous.

VIDEO DE L'ÉMISSION ➡  : [General-Delawarde-contrôle-de-la-meute-médiatique-dans-le-monde.mp4](https://www.youtube.com/watch?v=General-Delawarde-contrôle-de-la-meute-médiatique-dans-le-monde.mp4)



Qui sont Morandini et Posternak :

Morandini:

 : https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Marc_Morandini

Voici un extrait de la longue biographie de Wikipedia consacrée à Morandini. En cliquant sur le lien ci dessus on prendra connaissance de la totalité du texte.

La présence de Jean-Marc Morandini sur quatre supports (télévision, radio, presse écrite et internet) lui permet d'utiliser et de recycler plusieurs fois une même information. « Morandini relaie une rumeur sur son blog, la dément sur Europe 1 puis résume toute la polémique sur Direct 8. À lui seul, il fait l'actu. » explique *Télérama*.

Selon certains internautes, la modération des commentaires sur le site de Jean-Marc Morandini ne consiste pas seulement à supprimer les messages illégaux, **mais également certains commentaires jugés trop critiques envers l'animateur ou s'opposant à ses vues.** « Les blogueurs peuvent nous attaquer mais si c'est du style *le site est à chier*, on se permet de retirer le commentaire. On ne force personne à venir consulter nos pages », explique Kévin Vatan, l'assistant de Jean-Marc Morandini chargé du blog fin 2007. Le manque de modération des commentaires pose au contraire problème à certaines personnalités tel Patrick Sébastien qui déclare en 2010 : « si tu vas sur le blog de Morandini, c'est à gerber ! ». Jean-Marc Morandini lui répond : « le principe est la modération *a posteriori* car j'estime que les visiteurs sont des gens raisonnables. ». Par ailleurs, **le site est régulièrement accusé de plagier des articles ou des photos d'autres sites internet.** Le blog a ainsi **copié sans mentionner la source et sans autorisation une photo du site GuiM.fr en janvier 2007** (enlevée ensuite à la suite d'une réclamation du site), un article du site *Zataz* en juin 2007 (avec l'insertion des images hébergées sur ce site par simple **copier-coller**), un article de Media BB en février 2008 ou encore un billet de Blog iPhone en juillet 2008 (légèrement modifié quelques heures après sa mise en ligne). Il a également **plagié de petits blogs** comme celui de Tux.fr qui avait alors réagi à une bourde commis lors d'une émission de TF1.

En mai 2011, ce blog fait l'objet de plusieurs attaques : le site est envahi de plusieurs centaines de messages d'insultes proférées à l'encontre de l'animateur. En août 2011, des pirates parviennent à bloquer totalement l'accès au site pendant plusieurs jours.

Affaires de mœurs

Le 12 juillet 2016, le magazine *Les Inrockuptibles* publie une enquête portant sur les castings de la websérie *Les Faucons*, une fiction sur une équipe de football amateur produite par Jean-Marc Morandini. Selon l'hebdomadaire, les jeunes acteurs — âgés de 17 à 25 ans — qui postulaient pour la série ont eu de nombreux échanges par courriel avec une certaine « Catherine Leclerc », censément le directeur de casting, **qui leur demandait de fournir des photos ou des vidéos les montrant nus ou se masturbant**, allant

jusqu'à suggérer à l'un d'eux **d'accorder des faveurs sexuelles à l'animateur**. Selon l'enquête, le compte de « Catherine Leclerc », sur le site où étaient publiées les annonces de casting, aurait en réalité été utilisé par plusieurs membres de la société de production de Jean-Marc Morandini, voire peut-être par Morandini lui-même ; la photo apparaissant sur son profil est celle de Sophie Junker, un chanteur soprano belge, qui n'a rien à voir avec l'affaire. L'animateur aurait notamment reçu lui-même un comédien dans les locaux d'Europe 1 et **lui aurait demandé de se mettre nu pour le prendre en photo**. Les acteurs cités par l'enquête regrettent avoir participé à ce tournage, **où la nudité était presque omniprésente**. Leurs contrats de travail font par ailleurs polémique, de nombreuses heures n'ayant pas été correctement déclarées ni payées. *Marianne* parle de **« rapports malsains » avec les jeunes acteurs** et *Télérama* de « pratiques douteuses ». À la suite de la publication de l'enquête, l'animateur annonce porter plainte pour diffamation. Contacté par *Close*, il se dit « sous le choc » devant de telles accusations, et dénonce « un papier à charge, fait pour [le] descendre ».

À la suite de ces témoignages, une autre personne déclare avoir subi en 2012 le même comportement de la part de Jean-Marc Morandini et de son assistant Kévin Vatan, affirmant avoir été, après une séance de photos réalisée au domicile de Vatan, **victime d'attouchements de la part de l'animateur**.

En réaction à ces accusations, le directeur d'Europe 1, Fabien Namias, demande à Jean-Marc Morandini de rentrer de ses congés pour s'expliquer. La station aurait demandé sa démission, ainsi que la chaîne NRJ 12, où l'animateur présente l'émission *Crimes*. Sa rentrée médiatique sur I-Télé en septembre est également compromise par cette affaire.

Le 19 juillet, Jean-Marc Morandini organise une conférence de presse durant laquelle il conteste les faits qu'on lui reproche, **expliquant qu'« évidemment il y a eu des maladroites »** et [qu'il est] en train de [s]'en occuper, mais franchement tout cela est monté en épingle de façon pitoyable pour faire du sensationnel ». Par ailleurs, il affirme avoir été victime de menaces et dénonce un chantage de la part de l'animateur Marc-Olivier Fogiel, car selon lui ce dernier n'aurait pas apprécié ses articles concernant les audiences de ses émissions ; il annonce qu'il va porter plainte contre lui, ainsi que contre l'animateur **Matthieu Delorme**, — qu'il accuse d'être le complice de Fogiel — et *Les Inrockuptibles*. Peu après, Marc-Olivier Fogiel annonce de son côté porter plainte contre Morandini pour « dénonciation calomnieuse et diffamation », affirmant notamment que cette charge contre lui est « un écran de fumée, une tentative de diversion classique et pathétique ». Matthieu Delorme nie également être lié à cette affaire et annonce porter plainte lui aussi.

Dans le numéro suivant daté du 20 juillet 2016, ***Les Inrockuptibles* publie de nouvelles révélations, à partir de nouveaux témoignages, concernant notamment une accusation de drague d'un mineur de 15 ans** sur Twitter et la présence en tournage d'un comédien mineur sans autorisation parentale, cette dernière accusation étant démentie par l'animateur.

L'association *La Voix de l'enfant* déclare se constituer partie civile dès qu'elle aura reçu les plaintes des différentes victimes, et sera défendue par Francis Szpiner et François Baroin.

Le 26 juillet, Europe 1 précise dans un communiqué que « d'un commun accord » l'animateur se met « provisoirement en retrait de l'antenne », tout en restant salarié de la station ; il est remplacé pendant son absence par Thomas Joubert. Le lendemain, ***L'Obs* publie une enquête révélant que les méthodes de**

castings reprochées à Jean-Marc Morandini avaient déjà cours en 2006. L'animateur, qui disait à l'époque vouloir produire un remake français du film américain *Ken Park*, a auditionné pour ce projet pendant plusieurs années de nombreux jeunes acteurs, qui étaient invités à poser pour des photos dénudées.

Ce même mois, une plainte est déposée contre Jean-Marc Morandini par l'avocat de trois comédiens pour « harcèlement sex ». Fin juillet et début août, le parquet de Paris ouvre deux enquêtes préliminaires à son encontre, l'une pour « corruption de mineur » et l'autre pour « harcèlement sexuel et travail dissimulé ». Le 21 septembre, il est placé en garde à vue. Au terme des 48 heures, il est déféré pour être présenté à un juge puis mis en examen pour « corruption de mineur » aggravée par l'utilisation d'un moyen de communication électronique, et placé sous contrôle judiciaire. Cette mise en examen ne porte pas sur l'affaire des castings, mais sur la plainte concernant les messages SMS sexuellement explicites que l'animateur aurait envoyé en 2013 à un adolescent de quinze ans, croisé à l'occasion d'une émission.

Le 26 septembre, NRJ12 décide de refaire le montage des futurs numéros de *Crimes* que devait présenter Morandini, afin que celui-ci ne soit plus physiquement présent à l'antenne. L'affaire n'empêche cependant pas l'animateur d'arriver sur I-Télé, malgré les protestations des journalistes de la chaîne.

En octobre, *Le Point* et *Les Inrockuptibles* publient de nouveaux articles sur les méthodes de casting de Jean-Marc Morandini, cette fois au sujet des photos sexy réalisées au début des années 2000 pour *Génération Gay*, un site internet qui était alors publié par l'une des sociétés créées par l'animateur. Un homme, âgé à l'époque de 18 ans, dit avoir passé un casting pour le site en présence de Jean-Marc Morandini, qui aurait alors obtenu de lui une relation sexuelle. *Les Inrockuptibles* estiment que *Génération Gay* a été pour Morandini « une sorte de laboratoire », qui lui aurait servi à mettre en place un modus operandi utilisé par la suite lors de ses autres castings.

En janvier 2017, l'enquête portant sur les castings est classée sans suite par la justice, en raison d'« infractions insuffisamment caractérisées ». L'animateur demeure cependant mis en examen pour corruption de mineurs aggravée, dans le cadre de deux plaintes sans rapport avec l'affaire des castings.

À l'été 2018, l'enquête visant Jean-Marc Morandini pour « harcèlement sexuel » et « travail dissimulé » est relancée, à la suite d'une nouvelle plainte déposée par trois acteurs des *Faucons*. En août, une juge est désignée pour instruire l'affaire.

Fin mai 2020, on apprend par la presse que le parquet de Paris a demandé le 3 avril un procès pour Jean-Marc Morandini devant le tribunal correctionnel pour « corruption de mineur » et « corruption de mineur par personne mise en contact avec la victime par un réseau de communications électroniques ».

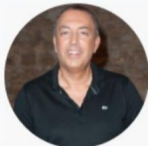
Atteinte à la vie privée

Le 17 janvier 2017, Jean-Marc Morandini est condamné par le TGI de Paris à verser la somme de 6 500 euros (5 000 euros de dommages et intérêts et 1 500 euros de frais d'avocat) à Matthieu Delorme pour atteinte à la vie privée, en raison des propos tenus lors de sa conférence de presse de juillet 2016.



Morandini

Le 28 juillet 2016 à 14h16



JEAN-MARC
MORANDINI

Suivre son actu

Un été pourri. Pour Jean-Marc Morandini, la coupure estivale n'est pas de tout repos. **Après les révélations du magazine Les Inrocks sur les pratiques douteuses et carrément obscènes** que l'animateur aurait employées pour réaliser le casting d'une future émission - et contre lesquelles **il a réagi lors d'une conférence de presse** - , voici que l'Obs vient ajouter de l'eau au moulin des détracteurs de Jean-Marc Morandini en sortant une nouvelle affaire.

Selon le magazine, le producteur semble être un habitué des castings tendancieux. En effet, affirme l'Obs, **"des témoins racontent des pratiques similaires et récurrentes - scènes de nu, masturbation devant la caméra - dès 2006**. Et de citer un certain Tony, comédien, qui avait postulé pour participer à un casting, en vue du remake du film américain "Ken Park", sorti en 2002. Dans un mail reçu après l'envoi de sa candidature, **Tony a la surprise de lire la réponse suivante, rapportée par l'Obs: "Maintenant, c'est un rôle difficile, et en particulier cette scène de masturbation**. Beaucoup d'acteurs que nous avons déjà vus n'ont pas de problème avec cette scène et l'ont prouvé au casting, mais à ce jour, aucun ne nous a convaincu". Le jeune homme préfère ne pas donner suite, comme il l'explique au journal. "Ça m'a paru étrange, cette affaire. Déjà un remake français d'un film américain, ce n'est pas commun. Et puis il y a eu les exigences pour le casting. J'ai préféré laissé tomber."

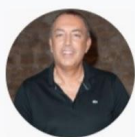


Jean-Marc Morandini : masturbations, fellation, nudité... l'enquête explosive sur ses castings

Le 13 juillet 2016 à 13h50



Capture d'écran / Europe 1



JEAN-MARC
MORANDINI

Suivre son actu

C'est une bombe médiatique qui vient d'éclater sur le spécialiste des médias, **Jean-Marc Morandini**. Mardi 12 juillet, une enquête des *Inrocks* accusait le célèbre chroniqueur de pratiques plus que douteuses.

Il est accusé d'avoir poussé des acteurs à s'exhiber lors du casting d'une websérie intitulée *Les Faucons*, développée par sa société de production Ne Zappez pas ! production (NZPP) et censée mettre en scène le quotidien d'une équipe de jeunes footballeurs amateurs.

Mise à nu et proposition de fellation

Dans cet article de huit pages, paru ce mercredi dans la version papier du magazine, on apprend qu'une certaine "Catherine" (visiblement fictive), qui se présentait comme responsable du casting, **aurait demandé avec insistance à plusieurs jeunes acteurs d'envoyer des vidéos d'eux nus avec des scènes de masturbation, car le tournage impliquerait des scènes de nudités.**

Toujours par mail, Catherine aurait **proposé à l'un des acteurs d'avoir des relations sexuelles (une fellation) avec l'animateur, ce que le comédien a refusé.** L'un des acteurs dit même avoir été jusqu'à rencontrer le principal intéressé dans les locaux d'Europe 1 (où il anime la matinale avec Le Grand Direct des Médias), où **celui-ci lui aurait demandé de se mettre nu et l'aurait pris en photo avec son smartphone.** Par ailleurs, les comédiens employés n'auraient été payés et déclarés que pour une partie du tournage, réalisé entre septembre 2015 et avril 2016.

Matthieu Thiery, un acteur de 18 ans qui joue le rôle d'Enzo dans la série, a fait part de son expérience à 20 Minutes, nuancant les accusations : "Jean-Marc Morandini n'était jamais là lors des tournages. Et il n'a jamais été question de franchir une ligne." Il dit par ailleurs ne jamais avoir subi de chantage pour le pousser à se mettre à nu : "Tout a toujours été très clair et écrit noir sur blanc, si un acteur refusait une scène, ce n'était pas un problème."

Une affaire qui se règlera devant la justice

Actuellement en vacances aux Etats-Unis, le journaliste, animateur et producteur de 50 ans n'a pas tardé à réagir, en indiquant à l'AFP qu'il comptait porter plainte pour diffamation contre le magazine Les Inrocks. Selon Closer, il serait "sous le choc" et dénoncerait "un papier à charge, fait pour le descendre."

Jean-Marc Morandini devrait animer à la rentrée une tranche d'info de 18 à 19 heures sur CNews (ex-iTélé). Problème : selon les Garriberts, journalistes chez Les Jours, les employés d'iTélé ne voudraient plus de lui.

"Déjà que Jean-Marc Morandini, imposé par la direction d'iTélé pour la tranche 18-19 heures n'était pas exactement attendu avec des corbeilles de fleurs, là, la rédaction d'iTélé oscille entre colère et accablement. 'Ça fait des semaines qu'on dit à la direction qu'on ne peut pas travailler avec Jean-Marc Morandini, même avant cette affaire, rien qu'au vu de son blog.'", peut-on lire. Les journalistes de la chaîne attendent désormais une réaction officielle de leur direction. Selon le spécialiste médias Julien Bellver, la direction d'Europe 1 aurait de son côté demandé à son chroniqueur de rentrer de vacances pour "s'expliquer".

Posternak



france
inter

Info

Culture

Humour

Musique

Plus ▼

Claude Posternak

Créateur du baromètre Posternak-Ifop et président de La Matrice, agence dédiée à l'opinion

Biographie

Président de l'agence de communication *La Matrice* Désigné par l'hebdomadaire Le Point comme un des 100 français qui feront les années 2000, **Claude Posternak**, historien et économiste de formation, préside depuis 2004 aux destinées de La Matrice (agence de



Cet été, **Martine Aubry** ne viendra pas se ressourcer à Préchac, à mi-chemin entre Lavardens et Fleurance, **comme elle a coutume de le faire chez son ami Claude Posternak**. « Elle adore venir ici, elle cuisine beaucoup, se repose et en profite pour lire », précise l'homme de communication. Depuis l'annonce de sa candidature aux primaires, l'emploi du temps du maire de Lille est plus chargé que d'habitude à cette période de l'année. L'escapade gasconne est reportée.

Une pièce de théâtre

En revanche, **François Lamy**, son directeur de campagne, est cette semaine dans le Gers, avec son épouse, dans la maison familiale des Posternak. Au programme, cure de verdure et repos. Mais aussi (et surtout) **préparation de la campagne du candidat socialiste pour la rentrée. François Lamy est en effet depuis longtemps le bras droit de Martine Aubry, Claude Posternak son conseiller en communication.**

« Je la connais depuis l'époque où Michel Rocard était à Matignon. Elle n'a pas besoin de gourou, elle a une façon de faire de la politique différente des autres, elle ramène un peu plus d'authenticité », commente-t-il.

Une image à promouvoir cet automne en vue des prochaines élections présidentielles. « Cette année, j'ai un peu plus de travail, précise Claude Posternak. Mais je prends le temps de me reposer. En général, quand je viens ici, je travaille sur des sujets plus personnels, on prépare, par exemple, une pièce de théâtre pour Marc Jolivet. Quand je suis ici, c'est une évasion littéraire, on ne bouge pas trop de la maison et on **en profite pour recevoir nos amis.** »

Son agenda ne lui permet plus d'habiter Préchac à plein-temps. Mais Claude Posternak, installé à Paris, revient le plus souvent possible s'oxygéner dans le département. « Nous sommes dans le Gers depuis 1989, un vrai coup de cœur que nous avons découvert par hasard. Nous n'avons visité qu'une maison, sous la pluie, et nous n'avons jamais eu envie de changer », précise le **patron de l'agence de communication Matrice.**

À l'école à Montestruc

Ses trois filles ont suivi leur scolarité à l'école de Montestruc « avec un instituteur exceptionnel qui respectait les cycles pédagogiques », puis à Lectoure. **Dans son domaine, il produisait son propre vin et son propre armagnac et s'est investi dans le développement du BNIA (Bureau national interprofessionnel de l'armagnac).**

Mais aujourd'hui, **l'homme de communication** n'a plus le temps de passer dans les vignes, ni dans les chais. Son voisin s'en charge, et lui continue d'assurer, par **son carnet d'adresses** et le site armagnac.com la promotion de l'eau gasconne.

À Propos

Claude Posternak, spécialiste reconnu de l'opinion, fondateur du Baromètre Posternak-Ifop, Président de la Matrice, fondateur de limportant.fr. Auteur de "Le nouveau partage" Editions Fauves, "La schizophrénie de l'opinion française" Editions Fauves, "Les expériences de la gauche au pouvoir f roints les luttes populaires?" Université Paris VII.

Ses Contributions



GRAND DÉBAT

Christophe Chalençon - Claude Posternak : débat entre un Gilet jaune et un marcheur de la première heure

Pour Atlantico, Christophe Chalençon, l'un des visages médiatique des Gilets jaunes, associé au lancement de la liste RIC pour les Européennes dirigée par Ingrid Levavasseur, a accepté de débattre longuement avec Claude Posternak, l'un des membres fondateurs de LREM, membre du Bureau exécutif du mouvement et délégué à la médiation.

avec Jean-Sébastien Ferjou, Christophe Chalençon et Claude Posternak
27 janvier 2019

Retrouvez sur cette page tous les articles sur

Claude Posternak



«LREM ne doit pas devenir un parti classique»



INTERVIEW - Selon Claude Posternak, membre du bureau exécutif de LREM depuis novembre 2017, le parti doit être «en permanence à l'écoute de la société française».

Afficher seulement

☒ Figaro.fr

VIDÉO:  : [Posternak nerveux et fébrile quand on juge Macron](#)